



Dojo au complexe sportif Jean Mermoz à Orly

FICHE D'INSCRIPTION - SAISON 2015 - 2016

LE, LA PRATIQUANT (E) :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

Code postale : Ville :

Téléphone : email :

POUR LES MINEURS :

Mère/ Père - Nom : Prénom :

Adresse (si différente du licencié) :

Code postale : Ville :

Téléphone :

email :

Autorisation et Engagement

- . Déclare avoir pris connaissance du règlement (au verso), des horaires, du tarif et du lieu d'exercice.
- . Déclare être en possession (pour moi ou mon enfant) d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition et des activités sportives complémentaires.
- . Autorise l'équipe d'encadrement à réagir pour des actes nécessaires à la sécurité ou la santé de mon enfant et à prendre toute décision que l'urgence médicale nécessiterait sur autorisation d'un médecin.

Le Judo Club Orly possède son propre blog internet, dans ce cadre, la loi nous oblige à avoir une autorisation écrite pour la publication sur ce site, mais aussi dans la presse, de photos, vidéos de vous ou de vos enfants relatant la vie du Club :

J'autorise le Judo Club Orly à utiliser des photos/vidéos de moi ou de mon enfant prises au cours des entraînements ou au cours d'autres événements liés aux activités du club.

Je refuse que le Judo Club Orly utilise ces photos/vidéos.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions, du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à Orly, le

Signature

Règlement intérieur du Judo Club Orly

Saison sportive : Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à juin sauf pendant les vacances scolaires et jours fériés. Cependant des stages sportifs pourront être proposés durant les vacances scolaires.

Inscription et Cotisation : La cotisation doit être payée à l'inscription. Elle peut être réglée en plusieurs fois. L'adhésion au Judo Club Orly ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet. Pour des questions de responsabilité, l'accès du pratiquant au tatami sera refusé si le dossier est incomplet. Toute saison commencée est due. La cotisation ne peut être remboursée que pour raison médicale au prorata du nombre de mois restants. Dans ce cas, seul un certificat médical sera pris en considération.

Responsabilité : La responsabilité du club est engagée à partir du moment où l'enfant est pris en charge par le professeur : au moment du salut. Pendant les cours, il est demandé aux parents de sortir du dojo afin de ne pas perturber la séance. Les pratiquants des cours suivants sont priés d'attendre dans le vestiaire que la séance précédente se termine pour pénétrer dans le dojo afin de ne pas déranger le déroulement de celui-ci. Pour les mineurs : le parent doit venir chercher le jeune pratiquant au bord du tatami à la fin des séances. Le dojo n'est pas une garderie et le club se dégage de toute responsabilité après le salut final.

Ponctualité : Les pratiquants se doivent d'arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur. Le professeur se donne le droit de refuser tout retardataire.

Comportement : Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants. Chacun est tenu d'adopter une attitude correcte pendant les entraînements envers ses partenaires, le professeur et toute autre personne présente dans le complexe sportif. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des compétitions pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du Comité Directeur sans remboursement de la licence, ni de la cotisation.

Sécurité : L'accès aux tatamis est interdit aux non licenciés. Il est fortement conseillé de ne pas laisser les enfants se rendre seuls jusqu'au dojo. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un membre du comité directeur avant le début du cours. Il est interdit de consommer du chewing-gum, bonbons et autres denrées dans le dojo. Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tenue et Hygiène : Le pratiquant ne peut pénétrer sur le tatami qu'en judogi (sauf en période d'essai ou cas exceptionnel). Afin de ne pas perturber l'enchaînement des cours, il est demandé aux pratiquants de se changer dans les vestiaires. Lors des entraînements, la tenue doit être propre et non tachée. Pour des raisons de sécurité, le kimono ne doit pas comporter de déchirure. Des sandales seront utilisées pour aller du vestiaire au tatami, et du tatami au WC. Elles seront déposées au bord du tatami. Les bijoux et les accessoires susceptibles d'occasionner des blessures doivent être ôtés avant d'entrer sur le tatami. Les adhérents doivent, par respect pour leur partenaire, avoir une hygiène exemplaire : les ongles des mains et des pieds seront propres et coupés ras, les cheveux longs seront attachés. Il est conseillé aux élèves d'apporter une bouteille d'eau au bord des tatamis pour se désaltérer pendant l'activité. Le dojo doit rester propre : en utilisant les poubelles, de ne pas circuler en chaussures sur le tatami, de ne pas fumer dans le dojo ou dans les vestiaires.

Cadre réservé au Club :

Catégorie : baby-judo - mini-poussin – poussin – benjamin – minime – cadet – junior – sénior

Ceinture : Membre du même foyer également licencié :

Tarifs : 115€ - 125€ - 155€ - 170€ - 175€ - 190€

Option passeport sportif (coût + 10€) : **OUI** - **NON**

Montant réglé à l'inscription:

Mode de paiements : espèces / chèque / CE / Coupon sport / forfaits loisirs / autres

Echéances possibles :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
mois :	mois :	mois :	mois :	mois :
somme :	somme :	somme :	somme :	somme :